



À l'intention des élèves

qui prévoient passer des examens en vue de l'obtention du diplôme

Vous allez passer des examens en vue de l'obtention du diplôme?
Nous pouvons vous aider.

Les cours suivants font l'objet d'un examen en vue de l'obtention du diplôme :

- Biologie 30 • Chimie 30
- English Language Arts 30–1
- English Language Arts 30–2 • Français 30–1
- French Language Arts 30–1
- Mathématiques appliquées 30
- Mathématiques pures 30 • Physique 30
- Science 30 (en anglais seulement)
- Études sociales 30–1 • Études sociales 30–2

Qui peut passer les examens en vue de l'obtention du diplôme?

- Les élèves qui ont suivi un cours qui fait l'objet d'un examen en vue de l'obtention du diplôme
- Les élèves qui désirent améliorer la note qu'ils ont déjà obtenue dans un cours qui fait l'objet d'un examen en vue de l'obtention du diplôme
- Les élèves adultes

À noter : Au moment de se présenter à l'examen, les élèves doivent montrer une carte d'identité qui comporte leur photo. Sinon, ils **n'auront pas** la permission de passer l'examen.

Qui est un « élève adulte »?

Un élève adulte est un élève qui, à compter du 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours, est

- âgé de 19 ans ou plus OU
- titulaire d'un diplôme d'études secondaires obtenu au préalable en Alberta, ou d'un diplôme d'études secondaires équivalent reconnu par le ministre de l'Éducation

Si vous avez des questions au sujet de votre statut d'élève adulte, veuillez téléphoner à PASI and Student Record au 780-422-9337 (ligne sans frais : 310-0000).

Comment puis-je m'inscrire aux examens en vue de l'obtention du diplôme?

Si vous suivez un cours qui fait l'objet d'un examen en vue de l'obtention du diplôme dans une école secondaire reconnue de l'Alberta, votre école vous inscrira à l'examen des cours auxquels vous êtes inscrit.

Les élèves adultes peuvent passer les examens en vue de l'obtention du diplôme, en janvier, en juin ou en août sans avoir suivi le cours correspondant. Si vous êtes un élève adulte et vous prévoyez passer un examen en vue de l'obtention du diplôme en janvier ou en juin sans avoir suivi le cours correspondant, vous devez remplir le *Diploma Examination Registration Form* (education.alberta.ca/admin/testing/forms.aspx) et le soumettre à Alberta Education avant les dates mentionnées sur le formulaire. Vous devez également contacter le directeur de l'école où vous désirez passer l'examen pour qu'on vous garde une place et une copie d'examen. Si vous prévoyez passer un examen en août, vous devez vous inscrire le jour même de l'examen, à l'endroit où l'examen aura lieu.

Si un examen en vue de l'obtention du diplôme comporte deux parties, vous devez passer (ou repasser) la Partie A et la Partie B de l'examen

Le document « À l'intention des élèves » est publié par Alberta Education à l'intention des élèves et des enseignants de l'Alberta.
Le document « À l'intention des parents » est publié par Alberta Education à l'intention des parents et des conseils d'écoles.

Consultez notre site Web, à education.alberta.ca/admin/testing/french.aspx

*Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

pendant la même session d'examens pour obtenir les crédits pour ce cours. Si cela n'est pas possible, vous devriez en discuter avec le directeur d'école ou le conseiller.

Si vous prévoyez être à l'extérieur de la province au moment de la période d'examens, on peut vous permettre, dans certains cas, de le passer dans un centre spécial. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre directeur d'école.

Quelles sont les dates limites d'inscription pour passer ou repasser un examen en vue de l'obtention du diplôme?

Chaque session d'examens a ses propres dates limites d'inscription. Ces dates limites figurent dans le *Diploma Examination Registration Form* et dans la section *Schedules & Significant Dates* du *General Information Bulletin* qu'on peut consulter sur le site Web de Alberta Education : education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams/diplomabulletin.aspx.

Comment puis-je m'inscrire en vue de repasser un examen en vue de l'obtention du diplôme?

Si vous avez l'intention de repasser un examen en vue de l'obtention du diplôme pour un cours que vous êtes en train de suivre dans une école secondaire reconnue de l'Alberta, l'école vous inscrira à l'examen de ce cours pour le repasser.

Si vous avez l'intention de repasser un examen en vue de l'obtention du diplôme sans suivre le cours de nouveau, vous devez vous inscrire à l'examen en soumettant à Alberta Education le formulaire *Diploma Examination Registration Form* (education.alberta.ca/admin/testing/forms.aspx) avant les dates mentionnées sur le formulaire.

Si vous avez l'intention de repasser un examen en vue de l'obtention du diplôme sans suivre le cours de nouveau, vous pouvez le faire seulement aux sessions d'examens de janvier, juin et août. **Tous** les élèves, y compris les élèves adultes, qui ont l'intention de repasser un examen en vue de l'obtention du diplôme doivent payer des frais, qu'ils aient suivi ou non le cours en question.

Quels sont les frais pour repasser un examen en vue de l'obtention du diplôme et comment peut-on les payer?

Si vous repassez un examen en vue de l'obtention du diplôme, examen que vous avez d'abord passé au cours de la présente année scolaire ou des deux années scolaires précédentes (depuis le 1^{er} septembre 2009), vous devez payer des frais de 26,25 \$ (TPS comprise) *pour chaque examen*. Les élèves étrangers ou participant à un programme d'échange — soit les élèves provenant de l'extérieur du Canada — doivent payer des frais de 50 \$ (TPS comprise) *pour chaque examen*.

Pour payer les frais pour repasser un examen en vue de l'obtention du diplôme, vous devez soumettre à Alberta Education le formulaire *Diploma Examination Rewrite Fee* (education.alberta.ca/admin/testing/forms.aspx) ainsi que les frais à payer, et ce, pour chaque examen à être repassé.

On peut payer ces frais en envoyant un chèque ou un mandat fait à l'ordre du « Minister of Finance ». Vous pouvez également vous rendre en personne à la Transcript Unit, 2^e étage, Édifice 44 Capital Boulevard, 10044, 108^e Rue, Edmonton, et payer en argent comptant, par carte de débit, chèque, mandat ou carte de crédit. **Aucun paiement ne sera accepté** aux écoles ou aux centres d'examen.

À noter : Les paiements seront d'abord utilisés pour acquitter toute dette liée à une session d'examens préalable. Vous devez d'abord régler vos dettes pour que vos nouvelles notes d'examen en vue de l'obtention du diplôme soient inscrites dans votre dossier scolaire d'études secondaires.

Quand puis-je passer les examens en vue de l'obtention du diplôme?

Le calendrier des sessions d'administration des examens est donné dans la section *Schedules & Significant Dates* du *General Information Bulletin* qu'on peut consulter sur le site Web de Alberta Education : education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams/diplomabulletin.aspx.

Consultez notre site Web, à education.alberta.ca/admin/testing/french.aspx

**Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*

Que se passe-t-il si je suis malade et que je ne peux pas me présenter à un examen auquel je suis inscrit?

Si, en raison d'une maladie, de la fermeture de l'école, d'un accident ou d'un décès dans votre famille immédiate, vous ne pouvez pas vous présenter à un examen en vue de l'obtention du diplôme auquel vous êtes inscrit, ou que vous tombiez malade au cours d'un examen, vous devez demander à votre directeur d'école ou à votre conseiller ce que vous devez faire. Si vous êtes inscrit et que vous avez payé les frais pour repasser un ou plusieurs examens en vue de l'obtention du diplôme, et que vous ne pouvez pas vous présenter aux examens pour une des raisons mentionnées ci-dessus, vous avez droit à un remboursement complet. Pour obtenir un remboursement, vous devez vous adresser à votre directeur d'école ou à votre conseiller. Autrement, en cas d'annulation, vous devez payer des frais d'administration de 10,60 \$ (TPS comprise).

Puis-je bénéficier de dispositions spéciales pour passer les examens en vue de l'obtention du diplôme?

Certaines dispositions spéciales, comme la prolongation de la durée de l'examen ainsi que les versions CD, braille ou en gros caractères des examens, sont offertes aux élèves qui ont des besoins spéciaux. Pour obtenir plus de détails à ce sujet, parlez à votre directeur d'école ou à votre conseiller.

Les examens en vue de l'obtention du diplôme sont-ils offerts en version française?

Tous les examens en vue de l'obtention du diplôme, excepté English Language Arts 30-1, English Language Arts 30-2 et Science 30, sont traduits en français. Les élèves inscrits au programme francophone ou aux autres programmes en français peuvent passer les examens en français ou en anglais, et ce, peu importe la langue d'enseignement. Si vous avez suivi un cours en français, il est probable que votre enseignant présume que vous passerez la version française de l'examen. Vous devez aviser votre directeur au moins **90 jours** avant la tenue de l'examen si vous désirez passer un examen en anglais.

Quelle est la différence entre French 30, French Language Arts 30–1 et Français 30–1?

French 30 est un cours de langue seconde destiné aux élèves non francophones. Il n'y a pas d'examen en vue de l'obtention du diplôme dans ce cours. French Language Arts 30–1 est un cours de français avancé conçu à l'intention des élèves des programmes d'immersion française (alternate French language programs). Les élèves de French Language Arts 30–1 **doivent** passer l'examen de French Language Arts 30–1 en vue de l'obtention du diplôme pour obtenir une note finale dans ce cours. Français 30–1 est un cours de langue et de littérature française destiné aux élèves du programme francophone. Si vous suivez le cours de Français 30–1, vous **devez** passer l'examen de Français 30–1 en vue de l'obtention du diplôme pour obtenir une note finale dans ce cours.

Que dois-je apporter à l'examen?

Pour tous les examens, il vous revient de vous assurer d'apporter votre propre matériel pour passer l'examen — stylos, crayons à mine, calculatrices, etc. Des feuilles détachables sont fournies dans le livret des examens de biologie, chimie, mathématiques, physique et sciences. Pour de plus amples renseignements au sujet du matériel requis et permis pour passer un examen en vue de l'obtention du diplôme, consulter la section *Security & Examination Rules* du *General Information Bulletin* sur le site Web de Alberta Education : education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams/diplomabulletin.aspx.

Y a-t-il d'autres règlements au sujet des examens que je dois connaître?

Il y a des règlements très précis que vous devez suivre lorsque vous passez les examens en vue de l'obtention du diplôme. Ces règlements et ce qui s'en suit, s'ils ne sont pas respectés, sont présentés dans la section *Security & Examination Rules* du *General Information Bulletin* sur le site Web de Alberta Education : education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams/diplomabulletin.aspx.

Consultez notre site Web, à education.alberta.ca/admin/testing/french.aspx

**Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*

Comment les examens en vue de l'obtention du diplôme sont-ils notés?

Les examens sont notés à un endroit central. Tous les renseignements liés à l'identification personnelle, y compris le nom de votre école, sont supprimés des livrets d'examen avant la notation. Les feuilles de réponses aux questions à correction mécanographique sont corrigées à l'aide de lecteurs optiques. Les réponses écrites sont notées par un ou plusieurs enseignants de façon indépendante. Ces enseignants doivent satisfaire à des critères précis pour noter les examens en vue de l'obtention du diplôme.

Comment ma note finale sera-t-elle calculée?

Pour réussir un cours faisant l'objet d'un examen en vue de l'obtention du diplôme, vous devez obtenir une note finale « combinée » d'au moins 50 %. Dans tous les cours, la note combinée équivaut à 50 % de la note attribuée par l'école et à 50 % de la note à l'examen en vue de l'obtention du diplôme. Si, par exemple, l'école vous donne une note de 45 % en Chimie 30, et que vous obtenez une note de 57 % à l'examen en vue de l'obtention du diplôme, votre note finale sera la moyenne de ces deux notes, soit 51 %. De même, si vous obtenez 56 % à l'école et 44 % à l'examen en vue de l'obtention du diplôme, votre note finale sera de 50 %.

Si vous suivez un cours à nouveau ou que vous repassez un examen en vue de l'obtention du diplôme, la plus récente note obtenue à l'école sera combinée à la plus récente note obtenue à l'examen en vue de l'obtention du diplôme dans cette matière, et ce résultat constituera la note finale qui figurera dans votre *Results Statement*. À noter, toutefois, que seules les notes les **plus élevées** obtenues à l'école et aux examens en vue de l'obtention du diplôme depuis le 1^{er} septembre 2009 figureront dans votre relevé de notes.

Si vous êtes un élève adulte, vous n'êtes pas obligé d'avoir une note attribuée par l'école. Toutefois, si vous avez une note attribuée par l'école et qu'elle est inférieure à votre note à l'examen en vue de l'obtention du diplôme, votre note finale sera seulement votre résultat à

l'examen. Si votre note attribuée par l'école est supérieure à votre note à l'examen en vue de l'obtention du diplôme, on combinera les deux notes de la façon habituelle. Les élèves adultes qui réussissent l'examen en vue de l'obtention du diplôme et qui n'ont pas de note attribuée par l'école obtiennent les crédits pour le cours en question. La note de passage aux examens en vue de l'obtention du diplôme est de 50 %.

Les notes à certains examens en vue de l'obtention du diplôme sont ajustées par un processus d'équilibre, qui est un processus standard utilisé dans les programmes d'évaluation à grande échelle. Ce processus a été introduit dans le Programme des examens en vue de l'obtention du diplôme afin de prendre en compte les variations dans le niveau de difficulté des examens d'une session d'examens à l'autre.

Il se peut que le niveau de difficulté d'un examen varie légèrement d'une session d'examens à l'autre malgré les méthodes rigoureuses d'élaboration des examens visant à rendre ces examens aussi identiques que possible du point de vue du niveau de difficulté à chaque session d'examens. Le processus d'équilibre permet à Alberta Education d'assurer une évaluation équitable à chaque session d'examens, les notes à un examen ayant ainsi la même signification, peu importe à quelle session les élèves passent l'examen. L'utilisation de ce processus permet de comparer directement les résultats des élèves aux examens en vue de l'obtention du diplôme d'une session à l'autre de façon à assurer que l'évaluation soit équitable pour tous les élèves.

Le processus d'équilibre comporte l'utilisation d'un examen initial de référence auquel sont comparés tous les examens ultérieurs dans un cours. Si un examen ultérieur se révèle légèrement plus facile que l'examen initial de référence, certaines notes d'examen sont ajustées légèrement à la baisse; si un examen ultérieur se révèle légèrement plus difficile que l'examen initial de référence, certaines notes d'examen sont ajustées légèrement à la hausse.

Consultez notre site Web, à education.alberta.ca/admin/testing/french.aspx

**Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*

Le processus d'équilibre permet d'ajuster certaines notes aux examens en vue de l'obtention du diplôme. On a normalement recours à un tel processus lorsqu'il s'agit de programmes d'examens à grande échelle. Cette démarche fait partie du programme des examens en vue de l'obtention du diplôme pour tenir compte de toute variation du niveau de difficulté des examens d'une session à l'autre.

Pour obtenir plus de détails à ce sujet, voir *Initiative to Maintain Consistent Standards on Diploma Examinations* (en anglais seulement) sur le site Web de Alberta Education : education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams.aspx.

Comment puis-je obtenir mes résultats?

Le *Results Statement*, où figurent vos plus récentes notes attribuées par l'école et aux examens en vue de l'obtention du diplôme, vous sera expédié par la poste environ trois semaines après la tenue des derniers examens. Le *Results Statement* n'est pas un relevé de notes officiel. On vous postera un *Statement of Courses and Marks* ainsi que votre diplôme d'études secondaires en septembre, en janvier ou en mars.

Vous pouvez obtenir un *Official High School Transcript of Academic Achievement* moyennant certains frais. Appelez le Client Services Help Desk, au 780-427-5318, pour obtenir plus de détails. Les formulaires de demande de relevés de notes officiels sont disponibles sur notre site Web ou auprès de Transcript Services, ou dans les écoles. Vous pouvez commander un relevé de notes en remplissant un formulaire et en le faisant parvenir, en plus des frais requis, à Transcript Services. Vous pouvez aussi demander que Transcript Services fasse parvenir un exemplaire de votre relevé de notes officiel directement à des institutions d'enseignement postsecondaire, à des employeurs éventuels ou à des organismes qui octroient des bourses d'études.

Depuis le 1^{er} septembre 2009, si vous suivez un cours à nouveau ou que vous repassez un examen en vue de l'obtention du diplôme, votre relevé de notes n'indiquera que les notes les plus élevées

attribuées par l'école et les notes les plus élevées obtenues aux examens en vue de l'obtention du diplôme. Vous devez payer et obtenir un nouveau relevé de notes si vos notes changent. Si vous repassez un examen en vue de l'obtention du diplôme, mais que vous ne payez pas les frais requis, vos plus récents résultats aux examens en vue de l'obtention du diplôme ne figureront ni dans votre *Results Statement* ni dans votre *Official High School Transcript of Academic Achievement*.

Vous pouvez demander le *Statement of Courses and Marks* par écrit, en personne ou électroniquement, en consultant notre site Web. Le paiement des dettes non réglées pour les examens en vue de l'obtention du diplôme que vous avez repassés peut être aussi fait en ligne. Pour obtenir de l'information sur ces services ou ces frais, veuillez vous rendre en personne ou appeler le Client Services Help Desk au 780-427-5318 (ligne sans frais : 310-0000).

L'adresse du Transcript Office est :
2^e étage, Édifice 44 Capital Boulevard
10044, 108^e Rue
Edmonton, Alberta T5J 5E6

À noter : Pour des raisons de protection des renseignements personnels, les notes aux cours ne peuvent pas être communiquées au téléphone ni sur Internet. Les demandes et les paiements au téléphone ne seront pas acceptés.

Y a-t-il un processus d'appel pour les notes attribuées par l'école?

Si vous n'êtes pas satisfait de la note que vous avez obtenue à l'école, vous pouvez en faire appel auprès de votre directeur d'école, conformément à la politique d'appel en vigueur dans votre conseil scolaire.

Et les notes aux examens en vue de l'obtention du diplôme?

Si vous croyez que la note que vous avez obtenue à un examen en vue de l'obtention du diplôme ne reflète pas adéquatement votre rendement, vous pouvez repasser l'examen ou demander que votre examen soit noté à nouveau. Si vous décidez que

Consultez notre site Web, à education.alberta.ca/admin/testing/french.aspx

**Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*

vous examens soit noté à nouveau, vous devez remplir le *Diploma Examination Rescore Application Form* disponible sur le site Web de Alberta Education : education.alberta.ca/admin/testing/forms.aspx.

La date limite pour demander une nouvelle notation est indiquée dans le *Results Statement* et dans le *Diploma Examination Rescore Application Form*. Toute demande reçue après la date limite **ne sera pas acceptée**. Les frais à payer pour une nouvelle notation sont de 26,25 \$ (TPS comprise) pour chaque examen. Ces frais seront remboursés à l'élève si la note d'examen augmente de 5 % ou plus. La note attribuée lors de cette nouvelle notation constituera **votre note finale d'examen, et ce, même si elle est inférieure à votre première note**. La dernière note attribuée par l'école sera combinée à la note d'examen attribuée lors de la nouvelle notation, suite à quoi on vous fera parvenir un nouveau *Results Statement*. À noter que la note attribuée pour les parties à choix multiple change rarement lors d'une deuxième notation. Consultez le *Results Statement* pour connaître la note brute aux réponses écrites afin de décider s'il est judicieux ou non de demander une nouvelle notation.

Les élèves qui se sont prévalus de tous les recours d'appel au niveau de leur conseil scolaire et qui estiment qu'il est justifié de faire une demande de considération spéciale doivent le faire par écrit, auprès du Executive Secretary, Special Cases Committee, Alberta Education. La demande écrite doit comprendre les raisons qui justifient l'appel et la solution attendue.

Les personnes qui font appel au Special Cases Committee doivent également en aviser le directeur de l'école et le directeur général de l'autorité scolaire où elles ont suivi le cours.

Comment puis-je améliorer mes notes?

Vous pouvez suivre à nouveau un cours sans repasser l'examen en vue de l'obtention du diplôme. Vous pouvez repasser un examen en vue de l'obtention du diplôme sans suivre à nouveau le cours. Dans tous les examens en vue de l'obtention du diplôme, vous devez repasser les

deux parties de l'examen à l'intérieur d'une même session d'examens. Vous devrez payer les frais requis si vous repassez un examen en vue de l'obtention du diplôme dans une même matière depuis le 1^{er} septembre 2008.

N'oubliez pas que lorsque vous suivez à nouveau un cours ou que vous repassez un examen en vue de l'obtention du diplôme, votre nouveau *Results Statement* comportera les plus récentes notes que vous aurez obtenues. Si vous demandez un nouveau relevé de notes officiel, celui-ci ne comportera que les notes **les plus élevées** obtenues à l'école et aux examens en vue de l'obtention du diplôme après le 1^{er} septembre 2008.

Où puis-je obtenir plus d'information?

Pour obtenir plus d'information sur ces questions, veuillez communiquer avec votre directeur d'école ou votre conseiller, et leur demander de consulter les documents intitulés *Guide de l'éducation — Préscolaire à la 12^e année*, et/ou *General Information Bulletin, Diploma Examinations Program*.

Vous pouvez aussi consulter notre site Web : education.alberta.ca/admin/testing/diplomaexams/french.aspx.

Bureaux de Alberta Education

Pour appeler sans frais aux bureaux du gouvernement, composez le 310-0000.

- *Results Statement* : 780-422-9337
- Frais pour repasser des examens en vue de l'obtention du diplôme : 780-427-5732
- Relevé de notes : 780-427-5732
- Diplômes : 780-427-5732
- Statut d'élève adulte : 780-422-9337
- Cas spéciaux : 780-427-0010
- Assessment Sector : 780-427-0010
- *Statement of Courses and Marks* : 780-427-5732

Government of Alberta ■
Education

Consultez notre site Web, à education.alberta.ca/admin/testing/french.aspx

**Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*